



Office fédéral de la communication

OFCOM Infomailing No. 18

Editorial

Actualités

La gouvernance de l'internet dans l'UE

Noms de domaine internet: de nouveaux développements en vue

Equipements de radiocommunication: nouveautés dès le 1er septembre 2009

Comdays: une huitième édition les 20 et 21 octobre 2009, à Bienne

Société de l'information

Conférence du réseau e-Inclusion: "Savoir utiliser les nouveaux médias – conditions, besoins, mesures"

Communication: surmonter les barrières

Divers

Le marché suisse des télécommunications en comparaison internationale

La statistique de l'OFCOM sur la radiodiffusion: une première

Contacter le service compétent

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Version imprimable

Impression de tout l'OFCOM infomailing

Dans la page "Outil d'impression" descendre jusqu'à Documentation > Newsletter > OFCOM Infomailing et choisir l'édition désirée. Tout en bas de la page, sélectionner l'option "Imprimer les sous-pages" puis cliquer sur "Imprimer les pages choisies".

Outil d'impression

Office fédéral de la communication OFCOM

Contact | Informations juridiques

</dokumentation/Newsletter/01315/03241/index.html?lang=fr>

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le domaine de la gouvernance de l'internet a subi de profondes mutations. Les accords conclus entre le gouvernement américain et l'ICANN, l'organisation chargée de gérer le système d'adressage de l'internet, sont arrivés à échéance. Comment l'internet est-il désormais réglementé? L'UE et la Suisse préconisent une privatisation totale de l'ICANN. D'ores et déjà, celle-ci a décidé d'autoriser de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (generic top-level-domain, gTLD), à certaines conditions. Placés à la fin de l'adresse internet, ces noms de domaine précisent la nature du site: .music, .museum ou .travel. Ils stimuleront la concurrence et la diversité des adresses internet.

Ces améliorations profiteront non seulement aux fournisseurs de services internet, mais aussi aux utilisateurs. Mais qu'en est-il de la participation des personnes aveugles ou malvoyantes à la société de l'information? Sur son stand du salon de l'UIT "Telecom World" à Genève, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) présentait les moyens qui peuvent être mis en œuvre en faveur de ces personnes.

L'OFCOM s'investit sans relâche depuis des années pour rendre la société de l'information le plus accessible possible. Actuellement, le Bureau de coordination Société de l'information organise une conférence intitulée "Savoir utiliser les nouveaux médias - conditions, besoins, mesures", qui vise à permettre à des personnes qui n'ont pas facilement accès à l'internet de bénéficier davantage des technologies de l'information et de la communication.

Une communication simple et rapide est essentiel pour tout un chacun. Quiconque veut réussir en affaires dans ce domaine doit s'intéresser à toute la palette de nouvelles technologies convergentes, aussi complexes soient-elles. Les Journées biennoises de la communication, les "Comdays", invitent des conférenciers de renom issus des milieux de l'industrie, de la politique et de la société, à venir s'exprimer sur les tendances du marché dans le domaine de la communication.

En réaction aux divers changements, l'OFCOM a adapté les exigences techniques relatives à l'utilisation des fréquences dans la communication sans fil. Plusieurs domaines sont concernés, notamment l'électronique de divertissement et la sécurité dans le trafic routier et aérien.

La statistique de l'OFCOM sur le marché des télécommunications indique comment la population utilise les moyens de communication. En tant qu'autorité de régulation de la radio et de la télévision, l'Office réalise également des études sur les médias électroniques.

Tous ces thèmes sont abordés dans la présente édition de l'infomailing, dont je vous souhaite une excellente lecture.

Frédéric Riehl
Vice-directeur

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

La gouvernance de l'internet dans l'UE

Les accords entre le gouvernement des Etats-Unis et l'ICANN - l'organisme chargé de l'enregistrement des adresses internet - sont arrivés à échéance et seront remplacé par un nouvel accord de durée illimitée. Comment l'Union Européenne (UE) envisage-t-elle l'avenir de la gouvernance de l'internet? Viviane Reding, commissaire européenne à la société de l'information et aux médias, préconise la privatisation de l'ICANN et une meilleure coordination entre les gouvernements. La Suisse partage cet avis.

Oliver Gerber, Premier Secrétaire d'Ambassade, Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne

Pour l'UE, la gestion des ressources clé de l'internet, à savoir du système des noms de domaine (DNS), est un sujet central. Jusqu'à présent, cette tâche incombait à l'ICANN, (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), une organisation de droit privé à but non lucratif dont le siège se situe en Californie (USA).

Toute une série d'accords liait l'ICANN et le ministère américain du commerce, le deuxième exerçant une certaine surveillance sur le premier. Toutefois, de sorte à ce que l'ICANN puisse agir de manière autonome, cette surveillance a été de plus en plus assouplie. Le 30 septembre 2009, le dernier accord est arrivé à son terme. Il sera remplacé par un nouvel accord de durée illimitée.

L'UE collabore étroitement avec l'ICANN depuis sa fondation en 1998 et en abritait jusqu'en 2006 le secrétariat du Comité consultatif gouvernemental (GAC). La Commission européenne a également apporté diverses contributions sur le plan international: elle a par exemple publié une liste de recommandations à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, à Tunis, en 2005. A la lecture de ce document, on constate que très tôt, l'UE s'est montrée critique à l'égard des conditions qui régnaient au sein du système de gestion des noms de domaine. De quoi s'agit-il concrètement?

La réponse à cette question se trouve dans le discours prononcé le 4 mai 2009 par la commissaire responsable du dossier, Viviane Reding, ainsi que dans le communiqué de l'UE sur la future stratégie en matière de gouvernance de l'internet publié en juin dernier: la Commission européenne y salue le bon travail réalisé depuis dix ans par l'ICANN. Durant cette période, le système des noms de domaine est resté stable et a permis de nombreux échanges entre les divers représentants d'intérêts. Les grandes lignes de la structure et le principe du rôle dirigeant du secteur privé dans le domaine de la gestion de l'internet ne doivent pas être fondamentalement modifiés. L'UE souhaite que la gestion de l'internet reste placée responsabilité du secteur privé et que, dans la mesure du possible, les Etats n'interviennent pas. C'est pourquoi la commissaire Reding se réjouit de l'échéance des accords entre le gouvernement américain et l'ICANN et y voit une occasion de privatiser totalement cet organisme.

Qui doit être chargé de surveiller l'ICANN? A l'instar d'autres Etats et organisations, l'UE critique le fait que le centre d'enregistrement soit placé sous la seule surveillance du ministère américain du commerce. En effet, avec le système DNS, l'ICANN gère une ressource monopolistique de dimension globale. La Commission européenne a déploré l'insuffisance de la responsabilité externe et le manque de transparence financière de l'ICANN, qui, selon l'ancien accord, ne devait répondre de ses décisions que devant le gouvernement des Etats-Unis. La responsabilité devrait être multilatérale, autrement dit relever de tous les gouvernements du monde. Ce souhait rejoint la demande que l'UE formule depuis longtemps d'un renforcement de la collaboration multilatérale entre les Etats en matière de réglementation des ressources clé de l'internet.

La forme organisationnelle de l'ICANN, qui dépend du droit californien, est un autre thème largement débattu. Tous les représentants d'intérêts concernés par les décisions de l'ICANN devraient avoir la possibilité d'en examiner la conformité au droit. La Commission européenne doute qu'un tribunal californien soit en mesure d'apprécier correctement une situation essentiellement internationale.

Dans le cadre de la réforme des tâches de l'ICANN, le gouvernement américain a tenu compte des préoccupations exprimées entre autres par l'UE. L'ancien accord de projet conjoint (Joint Project Agreement) est désormais remplacé par une nouvelle déclaration d'obligations (Affirmation of commitment) entre le gouvernement américain et l'ICANN, de durée indéterminée. La réforme devrait accorder une plus grande indépendance à l'ICANN, la nouvelle structure de gouvernance n'étant plus soumise unilatéralement à la surveillance des Etats-Unis. Un autre point essentiel est la mise en place d'un contrôle externe exercé par des commissions indépendantes chargées d'examiner régulièrement si l'ICANN atteint les objectifs fixés. Les membres de ces commissions devraient être désignés conjointement par le GAC et l'ICANN.

La commissaire européenne, Viviane Reding, a expressément salué cette évolution dans un communiqué. Selon elle, la réforme permet d'adapter le rôle central de l'ICANN aux réalités du 21^e siècle et d'un réseau de plus en plus mondial. Elle invite à ce que cette réforme soit appliquée de manière efficace et transparente. La Commission européenne entend participer activement à sa mise en œuvre au sein du GAC.

La position de la Suisse

La Suisse préconise également une gestion privée des ressources clé de l'internet. Comme l'UE, elle estime que cette solution permet de sauvegarder l'intérêt public et de garantir la transparence ainsi que la responsabilité publique. La surveillance de l'ICANN ne devrait pas être confiée à un seul gouvernement, mais à un organe réunissant l'ensemble de la communauté internationale. Selon la Suisse, cet organe ne doit pas absolument se limiter aux représentants de gouvernement, mais pourrait être conçu sur une logique rassemblant de multiples acteurs. Le rôle et les responsabilités de ces différents acteurs (groupes de référence et groupes d'intérêts) doivent encore être précisés. Le Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'internet, qui justement aborde des thèmes liés à la gouvernance de l'internet dans une perspective impliquant plusieurs acteurs, pourrait donner un élan important à la création d'un futur organe de surveillance.


[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

[Communiqué de presse de la commission européenne du 30.09.2009](#) 

[Communiqué de la commission de l'UE du 18 juin 2009](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03241/03243/index.html?lang=fr

Noms de domaine internet: de nouveaux développements en vue

Pour développer la concurrence et la diversité dans le système des noms de domaines internet, l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) prévoit d'autoriser à certaines conditions la création de nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD), qui viendront s'ajouter aux 21 domaines génériques existants tels que ".com", ".org" et ".info". Les communautés d'intérêts publiques ou privées, les titulaires de marques ou toute autre organisation pourront créer et exploiter un domaine pour promouvoir leur champ d'activité dans le cyberspace et augmenter leur visibilité dans l'internet. Les titulaires de droits sur des noms ou d'autres désignations devront veiller à les faire valoir dans ce nouveau contexte. Dans le même élan et dans le but de promouvoir le multilinguisme sur la toile, l'ICANN veut autoriser la création de nouveaux domaines internet génériques et nationaux de premier niveau qui utilisent des caractères n'appartenant pas à l'alphabet latin. La création de nouveaux gTLD offre de multiples possibilités aux utilisateurs et aux fournisseurs de noms de domaine, mais pour le moment, de nombreux aspects importants n'ont pas encore été clairement définis.

Christian Jenny, division Services de télécommunication

L'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), la société américaine à but non lucratif chargée de la coordination du système d'adressage de l'internet et plus spécifiquement de celle des noms de domaine, prévoit la création de nouveaux domaines génériques (gTLD), vraisemblablement durant le premier semestre de l'année 2010. La date d'ouverture de la première session pour le dépôt de candidatures sera annoncée dès que la politique de gestion et les règles définissant l'introduction de ces nouveaux gTLD auront été adoptées. La Suisse, représentée par l'OFCOM, ainsi que les autres gouvernements n'auront qu'un rôle purement consultatif dans ce processus. Toute organisation qui souhaite administrer un nouveau gTLD pourra déposer sa demande de création de nouveaux domaines directement auprès de l'ICANN.

Une commission d'évaluation déterminera ensuite si le requérant a fait la preuve des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour endosser des activités de gestion. La chaîne de caractères souhaitée pour le nouveau gTLD (dénomination) devrait par ailleurs faire l'objet d'un examen approfondi afin de minimiser les risques de confusion, de fraude et d'atteinte à la morale ainsi qu'à l'ordre public. La commission d'évaluation devrait en outre identifier quelle candidature répond au mieux aux exigences lorsque des gTLD identiques ou similaires seront requis par des organisations distinctes. Dans un contrat de registre, l'organisation sélectionnée s'engagera à respecter les politiques de gestion fixées par l'ICANN.

Cette nouvelle opportunité permettra notamment de promouvoir la diversité culturelle et d'augmenter la visibilité des marques ou d'une présence sur l'internet. Elle implique toutefois dans le même temps une certaine privatisation de l'espace public de nommage. Il sera par ailleurs possible de créer des extensions thématiques (par ex. .hotel) ou géographiques, en référence, par exemple, à des noms de villes ou de régions (par ex. .schweiz, .romandie, .rumantsch). Concernant cette dernière option, l'ICANN devrait en principe consulter les autorités compétentes pour s'assurer que l'utilisation des noms géographiques ne pose pas de problème.

Depuis l'année 2000, plusieurs domaines génériques de premier niveau (Generic Top Level Domain, gTLD) ont complété le système de noms de domaine (Domain Name System, DNS). Il existe aujourd'hui 21 gTLD, parmi lesquels ".com", ".net" et ".info".

Internationalised Domain Names (IDN)

Pour représenter ces nouveaux gTLD et dans le but de promouvoir le multilinguisme dans l'internet, les lettres accentuées ou qui n'appartiennent pas à l'alphabet latin pourront être utilisées (IDN, Internationalised Domain Names). Leur nombre devra toutefois être inférieur à 63. L'utilisation des caractères cyrilliques, chinois ou arabes par exemple sera aussi ouverte aux domaines nationaux (ccTLD country code Top Level Domains, tels que ".ch"). Des pays comme la Bulgarie et la Russie ont déjà manifesté leur intention de créer des domaines de ce genre.

Un dossier d'information (Draft Applicant Guidebooks) décrivant les critères et procédures à suivre pour que la candidature soit retenue sera disponible sur le site Web de l'ICANN. Ce dossier fournira également des indications concernant les frais qui seront exigés pour financer les tâches administratives relatives à l'examen de la candidature.

La possibilité d'enregistrer et d'exploiter de nouveaux gTLD permettra certes d'augmenter la visibilité des marques dans l'internet, les détenteurs de droits de la propriété intellectuelle devront cependant veiller à se protéger contre toute utilisation non autorisée de leur marque ou désignation par un tiers (cybersquatting). Pour ce faire, ils disposeront de divers mécanismes préventifs et défensifs. L'ICANN pourrait notamment mettre en œuvre une base de donnée de référence des détenteurs de droits de la propriété intellectuelle (IP Clearinghouse), mettre à disposition une procédure rapide de résolution de litiges et prévoir une période dite "Sunrise" durant laquelle il sera possible de s'opposer à la création d'un nouveau gTLD.


Du point de vue de la Suisse, l'introduction de nouveaux gTLD offrirait une palette de nouvelles possibilités aux fournisseurs et aux utilisateurs. Toutefois, de nombreux aspects importants restent à définir auparavant, par exemple la création de catégories spéciales de gTLD auxquelles correspondraient des taxes peu élevées pour les domaines non commerciaux ou la question de l'attribution de TLD géographiques qui revêtent une importance économique ou touristique particulière (p. ex. ".zurich"). La réglementation relative au droit des marques, les questions relatives à la concurrence dans le cadre de l'exploitation de gTLD, les procédures de conciliation, les questions de protection des consommateurs ainsi que le montant et l'utilisation des taxes par l'ICANN doivent encore faire l'objet de discussions.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

[Dossier d'information pour la candidature \(en anglais\)](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03241/03244/index.html?lang=fr

Equipements de radiocommunication: nouveautés dès le 1er septembre 2009

Pour s'adapter à l'évolution rapide dans le domaine des communications sans fil l'OFCOM a adapté les exigences techniques liées à l'utilisation de certaines fréquences au 1er septembre 2009. Des domaines aussi divers que l'électronique de divertissement, la sécurité routière et aérienne ou encore le relevage des compteurs à distance sont concernés. La révision des prescriptions d'interface, qui décrivent les exigences à respecter pour utiliser des installations de radiocommunication, porte avant tout sur la transmission des données à large bande.

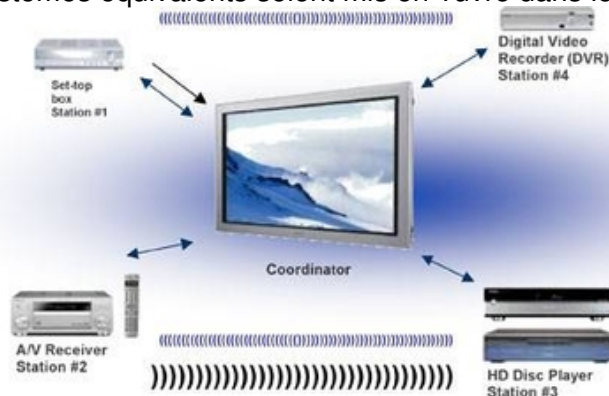
Lucio Cocciantelli, division Surveillance et concessions de radiocommunication

Le secteur des télécommunications sans fil est en constante évolution. D'une part, la demande de fréquences destinées à des applications spécifiques est croissante. D'autre part, sous la pression du marché et de la Commission Européenne, les paramètres techniques d'utilisation des bandes de fréquences sont harmonisés. C'est pour ces raisons que l'OFCOM doit revoir régulièrement ses prescriptions d'interface et les adapter.

Les changements principaux qui sont entrés en vigueur le 1er septembre 2009 sont décrits ci-dessous.

Transmission de données à large bande

Des systèmes de transmission de données à large bande peuvent désormais être utilisés sans concession dans la bande des 60 GHz (57 - 66 GHz). Les premières applications qui arriveront sur le marché concernent le domaine de l'électronique de divertissement. Il s'agit de systèmes de transmission multimédia en continu et en haute définition (HD) qui pourront équiper des futurs modèles de téléviseurs, de lecteurs BlueRay, ? Plusieurs fabricants d'électronique ont formé en 2006 un consortium afin de développer un standard permettant une interopérabilité entre des appareils de différentes marques. Il s'agit du consortium WirelessHD. Dans le futur, il est prévu que des systèmes équivalents soient mis en ?uvre dans le domaine informatique.



Source: www.wirelesshd.org (©2009 WirelessHD, LLC. All rights reserved)

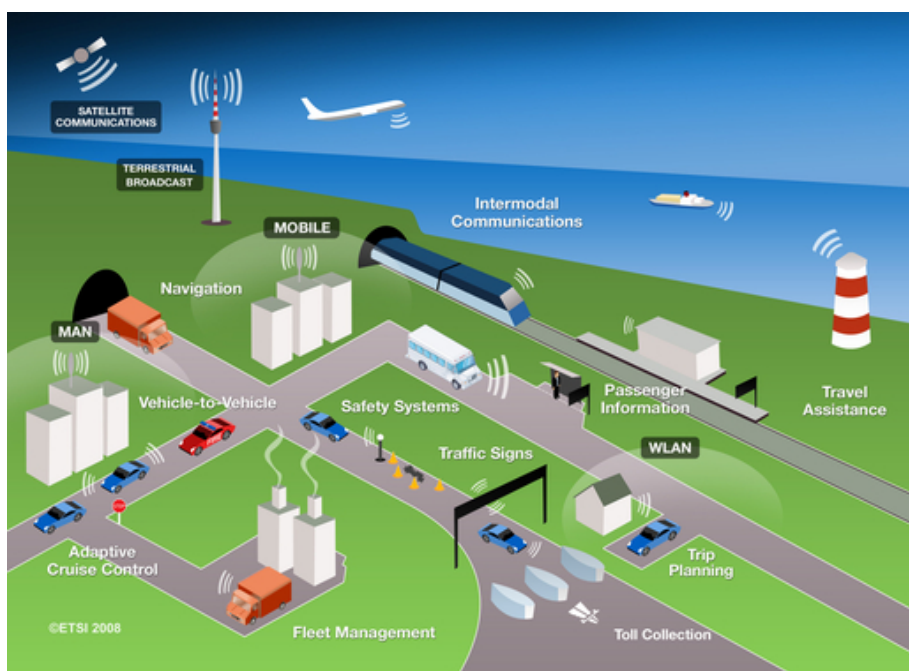
La Suisse précède ainsi la Communauté européenne où cette même bande de fréquences est à disposition pour la même application à partir du 1er novembre 2009.

Les paramètres et exigences techniques seront décrits dans les prescriptions d'interface RIR1010-07 (utilisation fixe à l'extérieur des bâtiments interdite) et RIR1010-08 (utilisation restreinte à l'intérieur des bâtiments).

Systemes de transports intelligents

Les systemes de transport intelligents (ou Intelligent Transportation Systems, ITS) sont des applications au service du domaine des transports. Il s'agit entre autre de systemes permettant d'accroître la sécurité routière, d'optimiser la circulation ou de fournir des informations aux conducteurs. 3 bandes de fréquences ont été définies au niveau européen pour différentes applications permettant une communication entre le bord de la route et les véhicules, comme pour la communication entre véhicules:

- 5875 - 5905 GHz pour des applications liées à la sécurité routière
- 5855 - 5875 GHz pour des applications non liées à la sécurité routière
- 5905 - 5925 GHz pour des applications non liées à la sécurité routière (bande d'extension).



Source: ETSI

Les paramètres et exigences techniques sont décrits dans les prescriptions d'interface RIR0510-01, RIR0510-02 et RIR0510-03.

Systemes de relevage de compteur et de localisation d'objets

La bande de fréquences 169.400 - 169.475 MHz peut désormais être utilisée pour le relevage de compteurs à distance et pour la localisation d'objets. L'utilisation de cette bande de fréquences est exempte de concession et n'est pas garantie sans perturbation. Quant aux bandes de fréquences 169.4125 - 169.4375 MHz et 169.4875- 169.5125 MHz, elles sont encore utilisées pour des systemes de recherche de personne.

Les paramètres et exigences techniques sont décrits dans les prescriptions d'interface RIR1003-03 et RIR1003-04.

Microphones sans fil

La puissance maximale pour les microphones sans fil professionnels dans la bande 470-790 MHz peut désormais atteindre 250 mW (50 mW précédemment). L'utilisation de ces microphones sans fil est soumise à concession et la puissance effectivement autorisée sera fixée de cas en cas en fonction du lieu d'exploitation.

Les paramètres et exigences techniques sont décrits dans la prescription d'interface RIR0203-02.

Sécurité aérienne

Les exigences techniques en matière de balises de localisation d'avions en détresse ont été concrétisées dans une nouvelle prescription d'interface. Ces balises peuvent soit être activées automatiquement en cas de collision ou manuellement. Les balises à 406 MHz doivent être préalablement enregistrées.

En cas de détresse ou d'activation, la balise émet un signal sur une fréquence qui est surveillée par l'un ou plusieurs satellites du réseau Cospas-Sarsat qui, par triangulation, sont capables d'en transmettre les coordonnées au bureau de recherche le plus proche. Certaines de ces balises sont équipées d'un récepteur GPS qui permet de connaître la position plus précisément.

Les paramètres et exigences techniques seront décrits dans la prescription d'interface RIR0104-01.

Prescriptions techniques d'interface

Les prescriptions techniques d'interfaces décrivent les conditions d'utilisation des fréquences des installations de radiocommunication en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Elles englobent les paramètres techniques, les bandes de fréquences ainsi que l'éventuelle obligation d'avoir une concession de radiocommunication (en Suisse) ou une allocation individuelle (dans la Principauté du Liechtenstein).

Elles mentionnent également les normes techniques qui, lorsqu'elles sont respectées, posent une présomption de conformité aux exigences essentielles. Leur respect constituant l'une des conditions de l'offre et de la mise sur le marché d'une installation de radiocommunication.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

[Prescriptions techniques d'interface \(RIR\)](#)

[Accès au marché d'installations de télécommunication](#)

[Utilisation et enregistrement des Personal Location Beacon \(PLB\)](#)

[RIR1010-07](#) ➞

[RIR1010-08](#) ➞

[RIR1010-01](#) ➞

[RIR0510-02](#) ➞

[RIR0510-03](#) ➞

[RIR0104-01](#) ➞

[RIR1003-03](#) ➞

[RIR1003-04](#) ➞

[RIR0203-02](#) ➞

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03241/03245/index.html?lang=fr>

Comdays: une huitième édition les 20 et 21 octobre 2009, à Bienne

La communication gouverne le monde. Son développement technique fulgurant bouleverse les sociétés et les modèles commerciaux. Quiconque veut réussir en affaires doit s'intéresser à toute la palette de nouvelles technologies convergentes, aussi complexes soient-elles. Les Journées biennoises de la communication s'inscrivent dans cette dynamique. Elles placent les tendances du marché au cœur du débat et invitent des conférenciers de renom à les commenter.

Andreas Sutter, directeur des Comdays

Les atouts des Comdays résident dans des exposés de qualité, un programme parallèle et une technique parfaite. L'affiche des deux jours est à la fois dense, novatrice et passionnante. Le cadre agréable et stimulant crée une ambiance favorable à la rencontre et à l'établissement de liens, notamment lors de la ComNight, où le meilleur de la cuisine et de l'humour se côtoient. En parallèle, l'association "openaxs" organise une manifestation sur le thème de la fibre optique (Fiber-to-the-home, FTTH).

Les conférenciers qui s'exprimeront à Bienne viennent de l'industrie, des médias et de la politique, comme Joschka Fischer, ancien ministre allemand de l'extérieur, Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, Carsten Schloter, de Swisscom, Christoph Brand, de Sunrise, Eric Tveter, de Cablecom, Hans Peter Rohner, de Publigroupe et Marc Walder, de Ringier. L'animation sera assurée par Christine Maier, de la télévision alémanique (SF).

La première journée, le 20 octobre, est consacrée à l'utilisation et à l'utilité des réseaux de télécommunication. Dans le domaine de la téléphonie mobile, les concessions GSM soulèvent des questions sensibles. L'impression générale est que tout le monde mise dorénavant sur ce type d'équipement pour qu'à l'avenir la communication soit exclusivement mobile. Les conséquences et les limites de cette évolution feront l'objet de plusieurs exposés. Il est intéressant de constater le boom en parallèle de la fibre optique. Tous les opérateurs veulent aménager des réseaux, ce qui amène à s'interroger sur les limites, la rentabilité et la valeur commerciale du service domestique à large bande. La question concerne désormais aussi les villes, les centrales électriques et les propriétaires, qui prennent une part active à la discussion.

Quant aux médias, ils font face aujourd'hui à des défis particuliers. D'une part, leur utilisation a complètement changé: l'offre en ligne évince la presse écrite; la gratuité de l'actualité et du divertissement gagne du terrain et la publicité bat de l'aile. Les éditeurs le reconnaissent: il ne s'agit pas d'une crise mais bel et bien d'une nouvelle donne. Comment réagissent-ils? Quels sont les modèles commerciaux prometteurs? Dans quelle mesure cette évolution se répercute-t-elle sur la qualité du journalisme? Autant de questions qui occuperont la seconde journée des Comdays, le 21 octobre. Des expériences positives réalisées en Scandinavie seront présentées et commentées en regard du marché suisse des médias.

La 8e édition des Comdays, qui se déroulent à Bienne depuis l'Expo 02, se tiendra dans un contexte économique difficile. Certes, les organisateurs - Publigroupe S.A., la ville de Bienne, la fondation Hasler et l'Office fédéral de la communication (OFCOM) - offrent un soutien financier et matériel, mais la manifestation ne peut pas se passer de sponsors et de partenaires. Le président du conseil de fondation, Hans Stöckli, conseiller national et maire de la ville de Bienne, ainsi que Marc Furrer, président de la Commission fédérale de la communication (ComCom), responsable du programme, pensent avoir trouvé en la société "Premium Incentives & Events AG" le partenaire idéal pour favoriser une collaboration durable avec les sponsors.


Quelque 700 personnes ont participé aux Comdays l'année dernière. L'édition 2009 propose également un programme d'excellente qualité, qui devrait combler les acteurs de la société de l'information.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

www.comdays.ch 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03241/03246/index.html?lang=fr

Conférence du réseau e-Inclusion: "Savoir utiliser les nouveaux médias - conditions, besoins, mesures"

La conférence "Savoir utiliser les nouveaux médias de manière compétente - conditions, besoins, mesures" aura lieu le 10 novembre 2009 au Landhaus à Soleure. Son but: favoriser l'utilisation des nouveaux médias, en particulier par des groupes de population pour qui l'internet n'est pas un outil familier. A cette occasion, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger remettra les prix du concours Chevalier de la communication 2009.

Charlotte Sgier de Cerf, Bureau de coordination société de l'information, OFCOM

Dans la conférence qu'il organise cette année, le réseau "e-Inclusion/intégration numérique en Suisse" met l'accent sur la création de conditions pour une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier par certains groupes de population peu familiarisés avec l'internet, comme les seniors, les handicapés et les migrants. Il s'agit là de tenir compte de leurs besoins spécifiques et de proposer des mesures de sensibilisation et d'encouragement novatrices. Plusieurs forums de discussion organisés dans le cadre de la conférence tenteront ainsi de répondre aux questions suivantes: De quoi les seniors ont-ils besoin pour mieux utiliser les TIC? Comment éliminer les obstacles qui entravent l'accès et le recours aux TIC par les personnes handicapées? Faut-il prévoir des mesures spécifiques pour les migrants? Quelles connaissances faut-il transmettre aux adultes ou dans le cadre de l'école?

La conférence est publique. Vous trouverez le programme ainsi que le formulaire d'inscription électronique sur le site

[Stratégie "Suisse numérique"](#)

Conditions pour une utilisation efficace des nouveaux médias

Savoir utiliser les médias électroniques, analyser différents contenus de manière critique et communiquer soi-même dans des contextes variés sont considérés de nos jours comme des compétences de base. Toutefois, tout le monde ne maîtrise pas les nouveaux médias; certains groupes de population sont même particulièrement peu familiarisés avec ces outils. C'est par exemple le cas des personnes âgées. Comme un nombre croissant d'informations et de services sont offerts via l'internet, elles sont désavantagées par rapport aux plus jeunes et risquent de se trouver exclues de processus socialement importants.

Hormis une formation ciblée, il importe également de sensibiliser la population aux chances et aux risques que comporte la communication en ligne. Il s'agit aussi bien d'être conscient des avantages que présente l'accès en tout temps aux informations et services offerts sur l'internet, que de pouvoir évaluer correctement les risques potentiels de ce média, par exemple lors de la transmission de données personnelles par voie électronique.

Il convient par ailleurs de créer des conditions générales permettant aux personnes peu habituées à l'internet de profiter d'offres qui ne leur sont pas spécifiquement destinées, comme des sites web ou du matériel de cours. Ces conditions axées sur les besoins sont essentielles pour favoriser la participation de tous à la société de l'information.

Concours "Chevalier de la communication": remise des prix 2009

Le Chevalier de la communication est un concours organisé depuis 2001 par l'OFCOM et parrainé par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Cette année encore, les trois projets récompensés doivent encourager une utilisation des TIC sans discrimination et sans barrière par toutes les catégories de la population suisse et contribuer à une société de l'information inclusive.

Stratégie du Conseil fédéral et réseau e-Inclusion/intégration numérique en Suisse

En 1998 déjà, le Conseil fédéral reconnaissait l'importance des nouvelles technologies pour notre société et adoptait une stratégie pour la société de l'information en Suisse. Le but de ce document est déployer les technologies de l'information et de la communication (TIC) rapidement, de manière coordonnée et au profit de tous, afin d'accroître la prospérité de la Suisse et d'assurer le développement durable.

S'appuyant sur la stratégie du Conseil fédéral, des représentants de la Confédération, de groupes d'intérêts et de l'économie ont créé en 2007, à l'initiative de l'OFCOM, le réseau "e-Inclusion/intégration numérique en Suisse". Celui-ci vise à faire connaître les projets de ses membres au niveau national, à mettre ceux-ci en réseau, à créer des synergies et à stimuler les personnes et organisations intéressées à lancer de nouvelles idées. Plus d'informations sur les projets et initiatives en cours de réalisation par des membres du réseau se trouvent sur le site internet de l'OFCOM.

Les personnes intéressées à participer au réseau e-Inclusion peuvent en tout temps s'adresser au Bureau de coordination Société de l'information de l'OFCOM. Plus d'informations sur son site.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

[Stratégie "Suisse numérique"](#)

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03241/03247/index.html?lang=fr

Communication: surmonter les barrières

Les aveugles peuvent-ils utiliser l'internet? Oui, absolument, grâce à des outils d'assistance spécifiques, comme l'a montré l'OFCOM à son stand de l'ITU Telecom World.

Deborah Murith, service de presse

L'OFCOM encourage une société de l'information accessible à tous. Il était présent avec un stand à l'exposition "ITU Telecom World", organisée du 5 au 9 octobre 2009 à Genève, notamment dans le but d'attirer l'attention sur les barrières possibles de la communication. La fondation "Accès pour tous" a montré à quels problèmes les utilisateurs malvoyants ou aveugles sont confrontés lorsqu'ils recourent aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et comment ils peuvent les surmonter.

Les nombreux visiteurs du stand de l'OFCOM ont suivi très attentivement la démonstration faite par les spécialistes malvoyants René Jaun et Daniele Corciulo sur un lecteur d'écran (screenreader). Grâce à un dispositif spécialement conçu pour les ordinateurs, cet appareil permet de convertir le contenu des sites internet en langage Braille, compréhensible par les malvoyants et les aveugles. Ceux-ci ont aussi la possibilité de recourir à un lecteur vocal, qui lit ou décrit "à haute voix" le contenu des sites. Ces deux outils permettent aux personnes handicapées de la vue d'accéder aux technologies de l'information et de la communication. Il faut pour cela que les sites internet aient été conçus correctement. Il est par exemple indispensable que les caractères d'écriture puissent être agrandis, que les documents soient mis en forme selon un schéma défini et que les contenus soient rédigés dans un langage simple.

En invitant la fondation "Accès pour tous" sur son stand, l'OFCOM souhaitait montrer l'une des applications possibles de la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse et sensibiliser les personnes non handicapées à cette question. Ces tâches sont assumées au sein de l'OFCOM par le Bureau de coordination Société de l'information dont le prochain projet, le concours "Chevalier de la communication", vient récompenser les travaux destinés à favoriser l'accès à la société de l'information. Les prix seront attribués à Soleure, le 10 novembre 2009.
[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

[Instruction pour concevoir des sites internet facilement accessibles \(en allemand\)](#) ⇨

[Stratégie "Suisse numérique"](#)

[ITU Telecom World \(en anglais\)](#) ⇨

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03241/03248/index.html?lang=fr

Le marché suisse des télécommunications en comparaison internationale

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) a comparé la situation du marché suisse des télécommunications en 2008 avec celle des Etats membres de l'Union Européenne (EU). Il a constaté un certain nombre de différences.

Mirjam Buchmann, division Services de télécommunication

L'OFCOM a publié en juillet 2009 un rapport intitulé "Le marché suisse des télécommunications en comparaison internationale". Il compare les marchés des télécommunications en Suisse et dans les Etats membres de l'UE pour 2008.

Les utilisateurs suisses de services de téléphonie mobile préfèrent l'abonnement à la carte à prépaiement (57.3% contre 42.7%), une proportion inverse à celle observée dans l'Union européenne (41.8% contre 58.2%). L'abonnement n'est pourtant pas toujours la solution la plus avantageuse, ce qui tend à prouver que le prix ne constitue pas le seul critère pris en compte par la clientèle suisse. Ce comportement profite surtout à Swisscom, dont la part du marché de la téléphonie mobile est extrêmement élevée en regard de celle détenue par les opérateurs historiques actifs dans l'UE (CH: 61.9%, UE: 38.3%), alors même que la Suisse compte en 2008 beaucoup plus de fournisseurs concurrents que les autres pays de l'UE (CH: 5; EU: 2 à 4).

Les prix facturés par les opérateurs suisses de téléphonie mobile sont de 51% à 80% supérieurs à ceux pratiqués dans l'UE (la différence varie selon les besoins et le type de contrat conclu). Les prix de gros dépassent également de 36.4% la moyenne pondérée européenne, avec un tarif de terminaison de 11.66 centimes d'euro par minute.

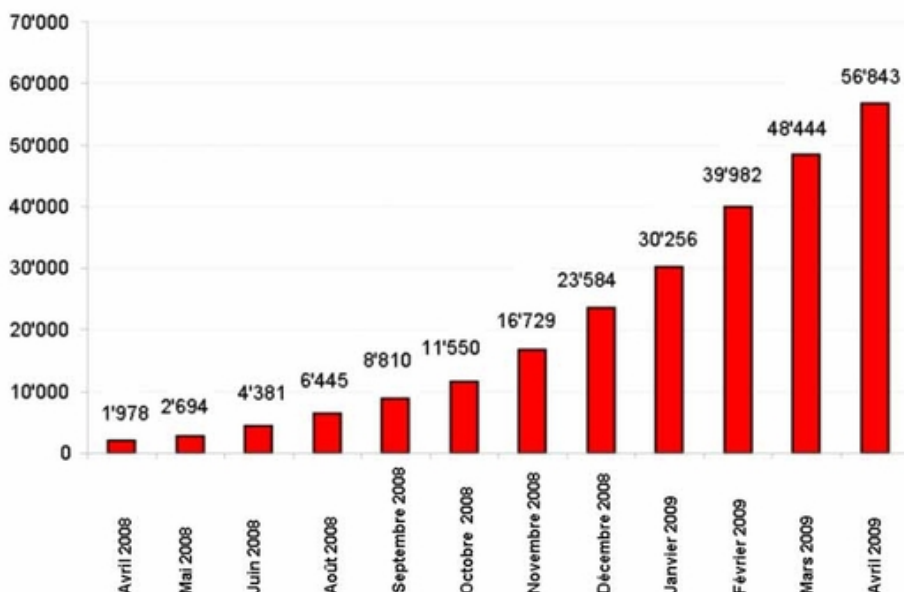
S'agissant du réseau fixe, la part de marché de l'opérateur historique se trouve en dessous de la moyenne pondérée des pays de l'UE (CH: 59.3%, EU: 64.8%). Seuls les opérateurs historiques en Suède (57%), en Allemagne (51%) et au Royaume-uni (58%) détiennent une part de marché inférieure. La concurrence semble manifestement bien fonctionner: les prix pratiqués en Suisse sont attractifs, notamment pour les communications avec l'étranger. En ce qui concerne les coûts du panier de consommation établis pour les liaisons internationales, seuls trois opérateurs historiques sont plus avantageux. Visiblement, la concurrence ne se répercute pas uniquement sur le niveau des prix, puisque les tarifs entre les concurrents ne se sont pas alignés. Une comparaison entre l'opérateur historique et ses principaux concurrents révèle une différence de 20% pour une communication nationale de trois minutes. Même pour les liaisons internationales, déjà extrêmement avantageuses en Suisse, la différence peut atteindre 13 à 16%.

Des 2'533'643 raccordements à large bande que compte la Suisse, 69.3% utilisent le DSL et 28.8% passent par le câble. Avec 1.9%, les autres technologies sont très minoritaires. Dans l'UE, la prépondérance du DSL est encore plus marquée (79% de DSL contre 21% d'autres technologies). Le câble perd de plus en plus de terrain: alors que les deux technologies se trouvaient à égalité en juillet 2003, la part du DSL n'a cessé de gagner en importance depuis lors. La part de Swisscom au marché DSL a également augmenté (76% en 2008).

Les 12.4 euros (CHF 18.18) calculés par Swisscom en 2008 pour l'accès dégroupé à la boucle locale place la Suisse en cinquième position des pays les plus chers après l'Irlande (17.7 euros), la Finlande (14.7 euros), le Luxembourg (13.3 euros) et la République tchèque (13.0 euros). La moyenne européenne se situe à 10.9 euros. En tous les cas, la régulation a entraîné une baisse des prix et encouragé le dégroupage: en mars 2009 en Suisse, le nombre de raccordement

dégroupé s'élevait à 56'843, contre 1978 une année plus tôt.

Nombre de lignes de raccordement d'abonné totalement dégroupées
Source: Swisscom



Chaque année, l'OFCOM compare le marché suisse des télécommunications avec celui des autres Etats membres de l'UE, en prenant comme référence le Rapport d'avancement de la Commission européenne sur le marché unique européen des communications électroniques de 2008 (rapport d'implémentation). L'analyse porte en particulier sur la téléphonie mobile, le réseau fixe et la large bande (accès et services).

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

Le rapport complet est disponible à l'adresse électronique suivante

[Analyse générale](#)

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03241/03249/index.html?lang=fr

La statistique de l'OFCOM sur la radiodiffusion: une première

L'OFCOM dispose désormais d'une statistique sur la radiodiffusion. Les données proviennent essentiellement des rapports annuels qui lui ont été remis par plus d'une centaine de diffuseurs à titre obligatoire. Les résultats les plus récents sont publiés sur ce site internet.

Sara Bürkli, division Radio et Télévision

Quelque 109 diffuseurs suisses de programmes de radio et de télévision avaient jusqu'à fin avril 2009 pour remplir un questionnaire standardisé, publié sur le site internet de l'OFCOM, qui portait sur la marche des affaires, les éventuelles participations commerciales, le type d'organisation, l'effectif du personnel ou le contenu des programmes. Les diffuseurs titulaires d'une concession ou dont les charges annuelles se montent à plus de 200'000 francs sont tenus de rendre un rapport. Après un essai mené l'année dernière, l'OFCOM a présenté les premiers résultats de la statistique lors de sa rencontre avec la presse, début juillet 2009.

Nouvel aperçu complet de la branche

Publiée sur l'internet, la statistique sur la radiodiffusion donne pour la première fois un aperçu complet de l'offre journalistique et de la situation des diffuseurs suisses tant au niveau économique que sur le plan du personnel. Elle permettra également d'observer à plus long terme l'évolution d'un secteur pour lequel il n'existait jusqu'ici en Suisse aucune statistique d'une telle envergure. Grâce au fait que les diffuseurs sont obligés de rendre un rapport, l'OFCOM peut veiller au respect d'une partie des droits et des obligations qui sont les leurs en vertu de la loi sur la radio et la télévision (LRTV).

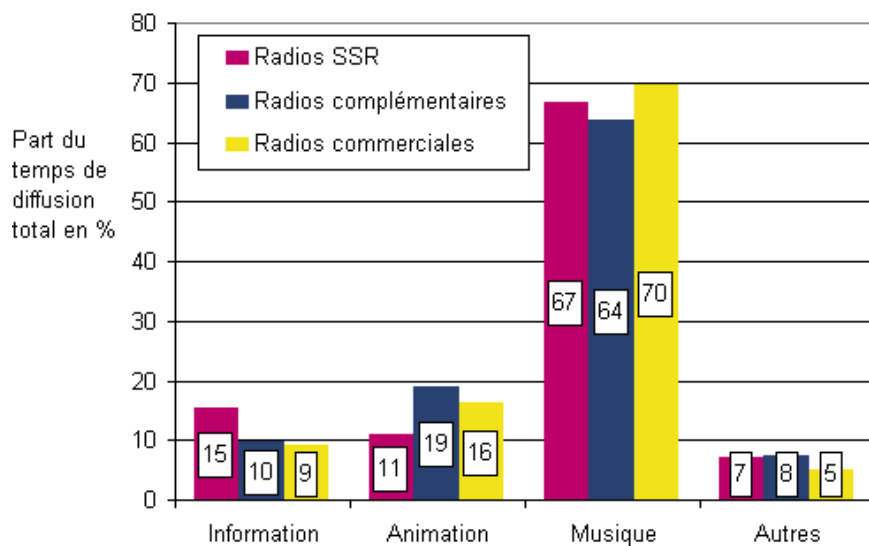
Les premiers résultats pour 2008 figurent déjà sur le site de l'OFCOM; des données plus détaillées seront publiées au cours du deuxième semestre 2009.

Des suppositions confirmées: un exemple

La statistique 2008 confirme le préjugé selon lequel les radios commerciales diffusent moins d'informations et plus de musique que les programmes de la SRG SSR idée suisse. Ainsi, la part consacrée à l'information s'élève à 9% chez les radios privées, à 15% à la SSR et à 10% sur les chaînes complémentaires. Avec 70% sur les chaînes privées, 67% dans les programmes de la SSR et 64% chez les radios complémentaires, la musique a constitué en 2008 de loin la plus grande proportion du temps d'émission, et ce dans tous les groupes de programmes.

Sur le marché suisse des radios, la part des émissions de divertissement avec animateur est plus importante sur les stations complémentaires (19%) que sur les diffuseurs commerciaux (16%) ou sur la SSR (11%).

Programme des radios suisses selon les catégories d'émission en 2008



[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 18](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 12.10.2009

Informations complémentaires

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03241/03250/index.html?lang=fr>